

## Championnats de France par équipes Interclubs Seniors 2023

### *Règlement de la Division Nationale 1 – 8, 9 et 10 décembre au Toulouse Padel Club (Ligue Occitanie)*

#### LES FORMULES DES CHAMPIONNATS

- **Nationale 1 Messieurs** (*Championnat catégorisé en P 2000*) :
  - o 16 équipes qualifiées
  - o Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances : Tableau à départ en ligne à partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale avec rencontres de classement. Toutes les équipes seront classées de 1 à 16 à l'issue de la compétition
    - Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
    - Les 4 Clubs classés 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> descendent en Régionale 1 – 2024.
  
- **Nationale 1 Dames** (*Championnat catégorisé en P 2000*) :
  - o 8 équipes qualifiées
  - o Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances : Tableau à départ en ligne à partir des 1/4 de finale avec rencontres de classement. Toutes les équipes seront classées de 1 à 8 à l'issue de la compétition
    - Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
    - Les 2 Clubs classés 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> descendent en Régionale 1 - 2024.

#### LES EQUIPES

- **Chaque « Fiche Equipe » sera composée de 6 à 8 joueurs** (*entendre par joueurs : joueurs ou joueuses*) **maximum**, et ce pour toute la durée du week-end ; aucun remplacement ou rajout de joueur en cours de compétition ne sera autorisé.
  
  - **Les joueurs doivent être régulièrement licenciés dans leur Club ou « rattachés » à ce Club** pour pouvoir disputer les Championnats de France par équipes de Padel 2023 : la date limite d'inscription des joueurs a été fixée au 13 mars 2023 pour les 6 joueurs brûlés de chaque équipe directement qualifiée pour disputer la Nationale 1 les 8, 9 et 10 décembre 2023.
- => Aussi, les joueurs pouvant être alignés sur la « Fiche Equipe » de l'équipe d'un Club « A » évoluant en Nationale 1 sont :**
- o Les 6 joueurs brûlés et déclarés pour l'équipe (équipe 1 ou équipe 2 du Club), au 13 mars 2023
  - o Tout joueur, dont le classement au 13 mars 2023 était égal ou moins bon que le 6<sup>ème</sup> joueur de cette même liste, et répondant à l'une des règles suivantes :
    - Joueur licencié Padel ou Multi-raquettes dans le Club « A » au 13 Mars 2023 ;
    - Joueur licencié Multi-raquettes (uniquement) dans un Club « B » 'Tennis' ou 'Tennis & Padel' au 13 mars 2023, et n'ayant pris part à aucune rencontre par équipe pour le compte d'un autre Club depuis ;
    - Joueur dont la licence était informatiquement rattachée à un Comité ou à une Ligue au 13 mars 2023, et n'ayant pris part à aucune rencontre par équipe pour le compte d'un Club depuis.

- Un joueur peut figurer sur les « Fiches Equipes » des équipes 1 et 2 de son Club, sous réserve de respecter les règles décrites ci-avant.

**Règles à respecter pour un joueur figurant sur deux « Fiches Equipes » : équipes 1 et 2 de son Club participant à la Division Nationale 1 – 2023 :**

- ⇒ Tout joueur ayant participé à 2 rencontres avec l'équipe 1 de son Club ne pourra plus rejouer pour l'équipe 2, et restera « rattaché » à l'équipe 1 pour le reste de la Compétition ;
- ⇒ Si les équipes 1 et 2 jouent simultanément, le joueur ne pourra être aligné que sur une seule composition d'équipe ;

- **Un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint, peuvent être désignés par le Club lors de chaque rencontre :** ceux-ci doivent être licenciés FFT 2024 au moment de la rencontre (pas obligatoirement licenciés dans le Club concerné).

Ils peuvent donc ne pas figurer sur la Fiche Equipe transmise par le Club en amont de la Compétition. Ils se présenteront au Juge-Arbitre avant le début de la rencontre (avec pièce d'identité et licence 2024). Un club peut inscrire les mêmes capitaine et capitaine adjoint pour différentes équipes (masculines et/ou féminines), le coaching étant autorisé aux différents temps de repos au cours d'un match.

- **La Fiche Equipe** sera communiquée par le capitaine à l'adresse suivante : **padel@fft.fr**.
  - **Au plus tard le vendredi 1er décembre 2023 à 14h** de manière à ce que le travail de contrôle des licences et des classements puisse être effectué.

**=> Pour les Equipes MESSIEURS, la Fiche Equipe sera modifiable jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 10h, date et horaire définitifs de fermeture des listes. Passé ce délai, aucune modification de Fiche Equipe ne sera autorisée.**

**=> Pour les Equipes DAMES, la Fiche Equipe sera modifiable jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 18h, date et horaire définitif de fermeture des listes. Passé ce délai, aucune modification de Fiche Equipe ne sera autorisée.**

## LES TIRAGES AU SORT DES TABLEAUX

- **Tirages au sort des Tableaux :**
  - Ils seront effectués par le Juge-Arbitre après la remise définitive de toutes les Fiches Equipes
  - **Le Classement utilisé est le classement en vigueur au moment de la compétition** (décembre 2023)
  - Chaque équipe aura un poids déterminé par les 6 joueurs les mieux classés de la Fiche Equipe

⇒ **Tableau Dames :**

- Les équipes seront ordonnées de 1 à 8 (à poids égal, un tirage au sort sera effectué par le Juge-Arbitre)
- 3 groupes d'équipes seront constituées :
  - 1 et 2
  - 3 et 4
  - 5 à 8
- Les têtes de série 1 et 2 sont placées respectivement en bas et en haut du Tableau
- Le tirage au sort du Tableau sera « dirigé » en évitant que deux équipes d'un même Club ne soient positionnées dans la même moitié de Tableau.

⇒ **Tableau Messieurs :**

- Les équipes seront ordonnées de 1 à 16 (à poids égal, un tirage au sort sera effectué par le Juge-Arbitre)
- 4 groupes d'équipes seront constitués :
  - 1 et 2
  - 3 et 4
  - 5 à 8
  - 9 à 16
- Les têtes de série 1 et 2 sont placées respectivement en bas et en haut du Tableau
- Le tirage au sort du Tableau sera « dirigé » en évitant que deux équipes d'un même Club ne soient positionnés dans la même moitié de Tableau.

⇒ **Le tirage au sort du Tableau Messieurs aura lieu, au Club, le vendredi 8 décembre à 11h.**  
(présence des joueurs non obligatoire)

⇒ **Le tirage au sort du Tableau Dames aura lieu, au Club, le vendredi 8 décembre à 19h.**  
(présence des joueuses non obligatoire)

## LES RENCONTRES

- **Le capitaine devra présenter au juge-arbitre la licence 2024** (Multi-raquettes ou Padel), ainsi que **la carte d'identité** de chacune des personnes inscrites sur sa Fiche Equipe.
- **Lors de chaque rencontre, le capitaine constitue une équipe composée de 3 paires**, en choisissant donc 6 joueurs parmi sa liste de 6, 7 ou 8 joueurs.
- **Les paires sont ordonnées par ordre de poids**, la paire N°1 étant la mieux classée. A poids égal entre deux paires, le capitaine a le choix d'ordonner celles-ci comme il le souhaite.
- **Le début des rencontres est fixé à :**
  - Vendredi 8 décembre : 1/8èmes de finale Messieurs à 14h
  - Samedi 9 décembre :
    - 1/4 de finale Dames et Messieurs, et rencontres de Classement Messieurs à 9h
    - 1/2 finales Dames & Messieurs et rencontres de classement à 14h (pas avant)
  - Dimanche 10 décembre :
    - Rencontres de classement Dames & Messieurs à 9h
    - Finales, Dames & Messieurs, à 10h.

*Le Juge-Arbitre prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les rencontres se jouent dans la journée.*

- **L'ordre des matchs** pour chaque demi-journée sera **tiré au sort au même moment que le tirage au sort du Tableau Final Messieurs, soit le vendredi 8 décembre à 11h.**  
L'ordre des matchs pourra donc être complètement différent d'une demi-journée à l'autre.  
*Attention, le tirage au sort de l'ordre des matchs au cours d'une rencontre sera « dirigé », de manière à éviter qu'une paire ayant terminé en 3<sup>ème</sup> rotation le samedi matin ne débute la rencontre de l'après-midi. Exemple : l'ordre 2-1-3 a été tiré au sort pour les rencontres du samedi matin, alors seules les paires 2 et 1 pourront débiter les rencontres du samedi après-midi.*  
Chaque rencontre se déroulera sur une seule piste, avec application des temps de repos pour la journée du samedi (1h30 entre deux matchs).
- **Chaque match se joue au Format A1, avec changement de balles au 3<sup>ème</sup> set.**
- **La marque de balles** utilisée pour la compétition est la balle **Wilson X3 Speed.**

- Pour chaque rencontre, le capitaine remettra sa composition d'équipe au Juge-Arbitre avant le début des matchs (*idéalement 45 minutes avant le début du premier match*). Cette feuille de composition d'équipe comportera les noms des 6 joueurs ainsi que du capitaine et du capitaine adjoint.
- Les 6 joueurs disputant la rencontre, ainsi que le capitaine et le capitaine adjoint, doivent être présents physiquement et se présenter auprès du Juge-Arbitre avant le début de la rencontre. Ils devront présenter au Juge-Arbitre leur pièce d'identité et leur licence 2024.
- Les 6 joueurs inscrits sur la composition d'équipe devant être impérativement présents au début de la rencontre, toute équipe incomplète à l'heure prévue pour le début de la rencontre pourra être disqualifiée par le Juge-Arbitre. Toutefois, celui-ci prendra toutes les dispositions nécessaires pour que la rencontre puisse se jouer.
- Si une équipe est déclarée forfait ou disqualifiée lors d'une rencontre, ce forfait ou cette disqualification ne vaudra que pour la rencontre concernée.  
La rencontre n'aura pas lieu et aucun match ne pourra être comptabilisé.
- Le capitaine ou le capitaine adjoint peuvent officier, à tour de rôle, au cours d'une même partie, mais ne peuvent en aucun cas coacher simultanément. Le coaching ne peut se faire que pendant les temps de repos.
- Puisqu'il s'agit de rencontres à élimination directe et que chaque équipe dispute plusieurs rencontres au cours du week-end, lorsque le score de la rencontre est acquis (2/0), le 3<sup>ème</sup> match n'aura pas lieu.  
Si toutefois les clubs souhaitent disputer le 3<sup>ème</sup> et dernier match, chaque équipe pourra alors modifier sa composition de paire en y intégrant un ou deux joueurs remplaçants. Toutefois, ces joueurs remplaçants – non prévus initialement sur la composition d'équipe - n'entreront pas dans le calcul des points.
- Tout joueur ou capitaine/coach ou capitaine adjoint disqualifié lors d'une rencontre ne le sera que pour la rencontre concernée, sauf décision différente prise par le Comité des Championnats de France (sanction disciplinaire).
- Tout joueur abandonnant un match pour raison médicale, devra présenter au juge-arbitre un certificat médical l'autorisant à poursuivre la compétition.

## CLASSEMENT ET DISTRIBUTION DES POINTS

- La compétition sera valorisée en P 2000 : seuls les joueurs ayant été déclarés sur une composition d'équipe pour une rencontre et ayant pris part à cette dite-rencontre, même lorsque le score était acquis (2/0), marqueront des points. Les joueurs remplaçants ayant été rajoutés sur la Feuille de Matches alors que le score de la rencontre était acquis n'entreront pas dans le calcul des points.
- Dans le cas où une paire gagne son match par WO (score forfaitaire 6/0 6/0), les joueurs déclarés vainqueurs pour cette partie seront considérés comme ayant pris part à la rencontre (au contraire des joueurs ayant déclaré WO).
- A l'issue de la compétition, toutes les équipes seront classées de 1 à 8 pour les Dames et de 1 à 16 pour les Messieurs. Tous les joueurs d'une équipe entrant dans les points seront classés au même rang (Cf. Barème P 2000).
- Si un joueur entre dans les points des 2 équipes de son Club puisqu'ayant été aligné sur des rencontres de l'équipe 1 et de l'équipe 2, il marquera *uniquement* les points du meilleur résultat des 2 équipes à l'issue de la compétition.

- Si une équipe ne dispute par toutes les rencontres proposées par la FFT, la Commission compétente peut décider d'infliger une pénalité sportive à et/ou financière à l'équipe considérée.

## FLUX FINANCIERS

- **Chaque équipe (Club) devra s'acquitter des droits d'inscription (48€) auprès de la FFT.** Une facture sera directement adressée à chaque Club.
- **A l'issue de la compétition, une indemnité forfaitaire sera par ailleurs versée par la FFT au Club** (*par virement bancaire, aucun justificatif n'est à fournir*), selon les modalités suivantes :
  - Equipe métropolitaine :
    - [ (Distance Km A/R Club – Toulouse Padel Club x 0,10 €/km) ] x 8
  - Equipe corse :
    - 200€ / personne x 8, soit 1.600 €

*Aucune équipe des DOM-TOM ne participe aux Championnats de France Interclubs Seniors.*

---